

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FORT, Maire.

Etaient présents :

Jean-Luc FORT, Nicolas FREULET, Céline TRENDEL, Frederic LEPREVOST, Linda BAUDOUIN, Hélène VEAUDEQUIN, Christiane MALANDAIN, Patrick VANDEN ABEELE, Serge PREVOTS, Jean- François ERMENEUX, Gilles SINGUIN, Thierry LIOT.

Etaient absents :

Laurène TROUVE, Aurélie MILLET (pouvoir à Linda BAUDOUIN), Eddy CARDON, Jérémy VIMBERT, Mona DUBUC, Cécile SANGUINETTI.

Secrétaire de Séance :

Hélène VEAUDEQUIN

1. PRESENTATION DU PROJET « PLAN DE MOBILITE » DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE **23.06.55**

Par délibération en date du 1^{er} avril 2021, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a lancé la révision du « Plan de Mobilité » (PDM) de son territoire.

A l'issue des phases d'étude et de concertation, le conseil communautaire a arrêté le 1^{er} juin dernier le projet de ce « Plan de Mobilité » révisé.

Aussi, conformément à l'article L1214-15 du code des transports, le projet de plan de mobilité est soumis pour avis, avant enquête publique, aux conseils municipaux, départementaux et régionaux, aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'Etat concernées.

Dans ce cadre, une présentation du projet de « Plan de Mobilité » est faite aux conseillers municipaux, auxquels il appartient d'émettre un avis sur ce projet.

Sur la base de la présentation du projet de « Plan de Mobilité » il est proposé d'émettre un avis sur le plan arrêté le 1^{er} juin 2023 par le conseil communautaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Vu l'article L1214-15 du code des transports,

Vu la délibération du 1^{er} avril 2021 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,

Vu la délibération du 1^{er} juin 2023 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,

Considérant :

L'intérêt de réviser le Plan de Mobilité,

La nécessité d'émettre un avis sur le projet de Plan de Mobilité révisé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

× **décide** d'émettre l'avis suivant :

Le conseil municipal a souligné l'intérêt et l'ambition du projet de plan de mobilité de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Le tramway est une des dimensions de l'offre de déplacement multimodale. Il s'agit d'un projet communautaire et il est important que les habitants de la communauté urbaine, dont ceux de Saint Martin du Manoir, se l'approprient.

Vu de la commune de Saint Martin du Manoir cela implique notamment :

- La mise en œuvre de parkings relais,
- Le maintien de la ligne LiA desservant la commune, voir son renforcement dans les horaires de forte affluence, notamment pour pouvoir répondre aux besoins des lycéens et des étudiants qui commencent à 8h sur Le Havre,
- Dans le cadre du plan vélo, une liaison sécurisée vers Montivilliers ; la dimension de sécurité des usagers a été particulièrement soulignée au vu de la dangerosité de la RD 111.

Dans l'attente de la réalisation du tramway, une optimisation de la coordination des horaires de bus et de train est souhaitée.

La commune de Saint Martin du Manoir est également voisine de la commune de Saint Laurent de Brévedent, desservie par la ligne SNCF Paris – Le Havre ; il apparaît important aux élus du conseil municipal qu'une liaison en mode doux relie le Centre Bourg de Saint Martin du Manoir à la gare de Saint Laurent de Brévedent. Une augmentation de la fréquence des arrêts en gare de Saint Laurent de Brévedent est également souhaitée.

La séance est levée à 21H58.

Saint Martin du Manoir
Le 20 OCT. 2023
Le Maire, Jean-Luc FORT



The image shows a handwritten signature in blue ink to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE de SAINT-MARTIN-DU-MANOIR' and 'Seine-Maritime'.